

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 29 (1999)
Heft: 4

Artikel: Genève ne rationne pas les soins!
Autor: J.R. P. / Segond, Guy-Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-827750>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève ne rationne pas les soins!

année mondiale
des **1999** seniors

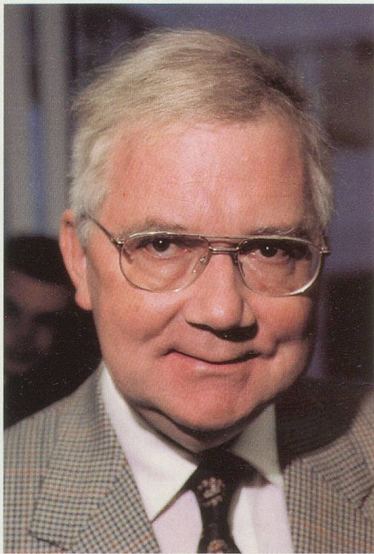


Photo Y. D.

Guy-Olivier Segond encourage les économies en matière de santé

Dans notre numéro de mars, nous avons dénoncé le fait qu'un médicament avait été refusé à un malade bâlois. Qu'en est-il à Genève? Réponse de Guy-Olivier Segond, directeur du Département de l'action sociale et de la santé.

– Un tel rationnement de soins a-t-il eu lieu à Genève?

– Il n'y a eu aucun cas de rationnement des soins à Genève. Au contraire, les autorités genevoises ont pris les dispositions nécessaires pour accélérer la reconnaissance et le remboursement des trithérapies en les mettant gratuitement à disposition des malades atteints du SIDA, ce qui a probablement sauvé plusieurs personnes.

– Serait-il envisageable d'en arriver là à l'avenir?

Pour éviter d'en arriver au rationnement des soins, il faut accepter les mesures de rationalisation: ainsi, il faut accepter d'aller à l'Hôpital de gériatrie plutôt qu'à l'Hôpital cantonal, de raccourcir les durées d'hospitalisation, d'éviter les hospitalisations inutiles en recourant aux soins à domicile, etc. Le seul domaine dans lequel il existe une sorte de rationnement des soins est celui de la transplantation d'organes. Ce ne sont ni les autorités politiques, ni les instances médicales qui sont responsables de cette situation: si près de trente personnes sont décédées dans notre pays l'an passé, c'est en raison de la pénurie d'organes, provoquée par une insuffisance des dons d'organes en Suisse.

– Les retraités genevois sont-ils traités comme des personnes en activité?

– Les lois genevoises sont claires: la politique de la santé et, en particulier, la politique des soins, garantit à tous les habitants du canton l'égalité d'accès aux soins que nécessite leur état de santé, quels que soient leur âge, leur sexe, leur nationalité, leur confession ou leurs revenus.

– Comment faire des économies dans le domaine de la santé?

– En examinant les statistiques des hôpitaux universitaires de Genève sur une période de 8 ans, de 1990 à 1997, on peut noter les tendances suivantes: a) le nombre de lits a passé de 2672 à 2279, soit une diminution de 393 lits (–14%); b) le nombre de journées d'hospitalisation a passé de 867 214 à 754 522, soit une diminution de 112 692 (–13%); c) le nombre de postes a passé de 8190,40 à 7716,85, soit une diminution de 473,55 postes (–5,8%).

Cette diminution du nombre de lits, de journées d'hospitalisation et de postes de travail s'explique principalement par le développement des soins à domicile et par la hausse des consultations ambulatoires. Malgré les critiques adressées à cette politique – souvent par ceux-là mêmes qui se plaignent du coût de l'assurance maladie – elle doit être poursuivie. C'est ainsi que le Parlement genevois a demandé au Gouvernement d'étudier l'introduction d'une clause du besoin, permettant de limiter le nombre d'équipements coûteux de diagnostic et de traitement (ou d'un carnet de santé), permettant de lutter contre la surconsommation tout en faisant des études épidémiologiques.

J.-R. P.

Le plaisir d'écrire

Mieux communiquer par l'écrit, apprendre à raconter, à se dire et prendre confiance en ses potentialités, trouver son style personnel, ce rêve a été caressé par de nombreux seniors. C'est possible à Genève, grâce aux ateliers d'écriture donnés dans le cadre du Mouvement des Aînés. Divers moyens ludiques sont utilisés, comme les jeux surréalistes, le travail de groupe, mais aussi la musique, les

photos, les modèles de poèmes, de contes et de pastiches.

Cet atelier permet de surmonter le vertige de la page blanche, apprendre à raconter et à communiquer avec son entourage. Huguette Junod, enseignante et écrivain, anime l'atelier d'écriture tous les mercredis, de 15 à 17 heures au 36, quai Ernest-Ansermet, à Genève.

Renseignements: MDA Genève, tél. 022/329 83 84.